



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/2005/6  
26 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Douzième session  
(Genève, 10-12 octobre 2005)  
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LA STRUCTURE DE LA DEUXIÈME SÉRIE  
D'ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (EPE)**

**Introduction**

1. À la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui s'est tenue à Lucerne en 1993, les Ministres ont chargé la Commission économique pour l'Europe (CEE) d'effectuer des études de performance environnementale (EPE) dans ceux de ses pays membres d'Europe orientale et d'Asie centrale qui n'étaient pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les objectifs du programme d'EPE sont d'évaluer l'efficacité des efforts entrepris par les pays membres pour gérer leur environnement et de formuler à l'intention des gouvernements concernés des recommandations personnalisées sur les moyens d'améliorer la gestion de l'environnement afin de réduire la pollution, de mieux intégrer les politiques environnementales dans les politiques sectorielles et de renforcer la coopération avec la communauté internationale. En 2004, la CEE avait examiné la performance de 23 pays, mettant ainsi un point final au premier cycle d'études.
2. Le programme d'EPE a été conçu comme un processus qui se répète régulièrement. En octobre 2003, à sa dixième session, tenue à Genève, le Comité des politiques de l'environnement a décidé d'entamer un deuxième cycle d'études. Conformément aux recommandations formulées à la Conférence ministérielle de Kiev, en 2003, cette deuxième série d'EPE, tout en faisant le point sur les progrès accomplis depuis la réalisation des premières études, mettrait particulièrement l'accent sur les questions d'exécution, d'intégration et de financement ainsi que sur les relations entre les facteurs socioéconomiques et l'environnement. Il est communément admis que le délai entre la première étude et la deuxième doit être de cinq ans environ.

3. Une deuxième étude a déjà été effectuée pour la Bulgarie en 1999 et pour l'Estonie en 2000. Les deuxièmes EPE du Bélarus et de la République de Moldova feront l'objet d'un examen collégial à la douzième session du Comité, en octobre 2005. Il sera tenu compte pour cet examen des recommandations faites à Kiev et des nouvelles priorités en matière d'environnement qui se sont dégagées au cours des cinq dernières années. Avant de poursuivre l'exécution du programme d'EPE, il serait utile que le Comité marque son accord sur la nouvelle présentation des rapports des EPE qui a été mise au point en fonction de ce nouveau contexte. Les rapports des deuxièmes EPE du Bélarus et de la République de Moldova vont permettre de mettre à l'essai de nouvelles formules de structure type envisageables parmi lesquelles le Comité choisira celle qu'il préfère. On poursuivra ensuite la deuxième série d'études sur la base du modèle retenu.

### **I. ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE LA DEUXIÈME SÉRIE D'ÉTUDES**

4. Les deuxièmes études devraient s'appuyer sur les conclusions et recommandations dégagées des premières. Bien que ne couvrant pas le même éventail de questions, elles devraient faire apparaître les progrès accomplis en matière d'environnement depuis la réalisation des études précédentes et indiquer comment il a été donné suite aux recommandations formulées dans le cadre de celles-ci.

5. Il conviendrait d'appliquer pleinement les recommandations sur la deuxième série d'études adoptées à Kiev (voir l'encadré ci-après), qui seront un élément déterminant dans le choix de la structure de ces études. Il a également été recommandé que la coopération avec le programme d'études de performance environnementale de l'OCDE soit poursuivie et renforcée, et que les pays étudiés présentent un rapport intérimaire au Comité des politiques de l'environnement sur l'application des recommandations de la première étude les concernant dans les trois ans de l'achèvement de celle-ci.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

adoptées à la cinquième Conférence ministérielle  
«Un environnement pour l'Europe», Kiev, 2003

Les études de performance environnementale de la deuxième série devraient:

- Mesurer les progrès accomplis dans l'application, notamment des recommandations de la première série, en utilisant un ensemble d'indicateurs pertinent;
- Être davantage axées sur les questions d'exécution;
- Rester souples et centrées sur les priorités des pays par un examen, entre autres, des nouveaux problèmes qui ont surgi;
- Examiner les questions de financement;
- Mettre davantage l'accent sur l'intégration des considérations environnementales dans les autres secteurs à tous les niveaux décisionnels ainsi que sur l'interface des questions d'environnement avec les facteurs socioéconomiques;
- Utiliser au maximum les données existantes.

6. D'autres éléments essentiels dont il sera tenu compte sont les nouveaux objectifs qui ont été définis depuis le début des années 2000, tels que la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, à l'échelle régionale, et les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les principes du développement durable (Plan d'application de Johannesburg), à l'échelle mondiale.

## II. STRUCTURE GÉNÉRALE DES RAPPORTS DES ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET AMÉNAGEMENTS SUSCEPTIBLES D'Y ÊTRE APPORTÉS

7. Les rapports des deuxièmes EPE du Bélarus et de la République de Moldova peuvent être consultés respectivement aux adresses suivantes:

<http://www.unece.org/env/epr/studies/belarus/welcome.htm>; et

[http://www.unece.org/env/epr/studies/moldova\\_2/welcome.htm](http://www.unece.org/env/epr/studies/moldova_2/welcome.htm). Des renvois seront faits à ces deux documents pour étayer les propositions ci-après.

8. Conformément à une demande souvent adressée au secrétariat, il est proposé (rapport de la République de Moldova) d'intégrer dans les rapports un *résumé*, qui remplacerait la préface précédemment incluse au début du document et donnerait un aperçu des principales constatations faites lors de l'étude ou appellerait l'attention sur toute question présentant un intérêt. Il évoquerait aussi les progrès accomplis et les caractéristiques et conclusions essentielles du rapport; il ne comporterait pas de recommandations.

9. L'*introduction* fournira quelques informations succinctes sur le contexte physique, certains indicateurs économiques, le contexte humain (en relation avec l'environnement) et le cadre institutionnel. On y trouvera aussi un bref exposé de l'état des différents milieux naturels (air, eau et sol) et de la situation en matière de déchets, aspects qui ne seront pas traités de manière systématique dans les études de la deuxième série, ainsi qu'une évaluation des progrès accomplis sur tous ces points depuis la réalisation de la première étude. Cette partie, qui s'appuie sur des éléments essentiels et des données concrètes, ne contiendra aucune recommandation.

10. La section *Application des recommandations de la première étude* présentera une évaluation détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations, que l'on commentera individuellement ou globalement, lorsque cela sera possible. Cette section peut être placée après l'introduction (voir l'EPE du Bélarus) ou figurer en annexe au rapport (voir l'EPE de la République de Moldova).

11. La partie 1, *Élaboration des politiques, planification et exécution*, décrit le contexte stratégique, institutionnel et juridique général dans lequel s'inscrit la politique de l'environnement dans le pays considéré. Elle comporte quatre chapitres. Le premier rend compte des progrès importants accomplis par le pays depuis la première étude en ce qui concerne la politique et la législation, et le cadre général de la coopération intersectorielle. Le chapitre 2 est intégralement consacré au respect et à l'application des normes, qui revêt actuellement une importance prioritaire. Le chapitre 3 expose la situation en matière de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement, traditionnel point faible de tous les pays en transition qui fait obstacle à la réalisation de progrès dans la gestion de l'environnement, l'information étant un outil décisionnel indispensable. Le chapitre 4 traite des résultats obtenus sur le plan de la coopération internationale.

12. La partie 2, *Mobilisation de ressources financières pour l'environnement*, porte sur les recettes et les dépenses environnementales. Cette question est traitée en un seul chapitre dans l'étude du Bélarus et en deux chapitres dans celle de la République de Moldova. La seconde formule facilite la tâche des experts car ils ont un champ plus restreint à couvrir et moins de personnes à rencontrer, et ils peuvent effectuer une analyse approfondie. C'est cette formule qui a été retenue pour l'étude à venir de l'Ukraine, ce qui a simplifié les choses du point de vue de l'organisation.

13. La partie 3, *Intégration des préoccupations environnementales dans les divers secteurs économiques et promotion du développement durable*, comprendra de deux à quatre chapitres, en fonction des problèmes particuliers des pays étudiés. Cet aspect a été correctement traité dans la première série d'études, mais les préoccupations peuvent avoir changé par suite des progrès de l'économie dans de nombreux pays. On étudiera dans les différents chapitres de cette partie les liens («interfaces») entre les préoccupations environnementales et les secteurs économique et social en fonction de thèmes spécifiques que le pays intéressé et le secrétariat auront retenus d'un commun accord. On pourra suivre le schéma classique «situation-pression-mise en place d'outils de gestion» si la question n'a pas été abordée dans la première étude ou, si elle l'a été, fournir des informations actualisées, faire le point des progrès accomplis depuis la réalisation de la première étude, et se concentrer sur quelques thèmes plus précis ou sur des préoccupations nouvelles qui se sont fait jour.

14. Dans les annexes pourraient figurer l'*Application des recommandations de la première étude* (annexe 1) et les habituels tableaux sur la situation du pays au regard des accords internationaux. Dans l'étude du Bélarus, il est proposé, au lieu d'une version actualisée de la liste courante de «données économiques et environnementales choisies» de la première étude, une liste d'environ 200 indicateurs sélectionnés avec soin sur la pollution, l'utilisation des ressources naturelles, les pressions s'exerçant sur l'environnement et le développement durable. Cette liste pourrait faire partie systématiquement de toutes les EPE si les pays demandeurs consentaient un effort supplémentaire pour rassembler les données pertinentes. On notera que les indicateurs en question figurent généralement dans les rapports sur l'état de l'environnement ou dans n'importe quel rapport présenté par les pays au titre des conventions internationales et qu'il ne faudrait donc pas les établir expressément pour les EPE.

15. Enfin, il a été suggéré que la section *Conclusions et recommandations* figurant dans chaque chapitre soit présentée différemment. Au lieu d'avoir une brève introduction pour chaque recommandation (comme c'est le cas dans les études de la première série et dans la deuxième EPE du Bélarus), on aurait une seule note résumant toutes les conclusions et introduisant les recommandations, lesquelles seraient simplement consignées à la suite (voir l'EPE de la République de Moldova). De manière générale, les experts internationaux qui rédigent les textes préfèrent la première formule, considérant qu'il est plus simple et plus efficace de regrouper les conclusions et les recommandations relatives à une question donnée.

### III. CONCLUSIONS

16. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à donner son appréciation, à sa douzième session, sur les propositions du secrétariat concernant la structure de la deuxième série d'études de performance environnementale et sur la manière dont il a été tenu compte, dans la structure proposée, des recommandations pertinentes de la Conférence ministérielle de 2003 «Un environnement pour l'Europe». Le Comité voudra peut-être formuler d'autres suggestions en vue d'améliorer les rapports des EPE et notamment faire connaître son sentiment sur l'utilité d'un résumé et d'une liste d'indicateurs élargie, ou sur la présentation de la section «conclusions et recommandations» de chaque chapitre.

-----